

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Si vous désirez que votre loyer soit prélevé automatiquement tous les mois, remplissez cet imprimé et retournez-le accompagné de votre relevé d'identité bancaire comportant les références BIC et IBAN à :

PROVENCE METROPOLE LOGEMENT-Prélèvement Automatique-25, avenue de Frais Vallon-13 388 Marseille Cedex 13

Référence Unique de Mandat :

(Zone à remplir par PROVENCE METROPOLE LOGEMENT)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **PROVENCE METROPOLE LOGEMENT** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **PROVENCE METROPOLE LOGEMENT**.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Identifiant Créancier SEPA :

F	R	7	5	Z	Z	Z	4	0	8	6	7	9
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR

Votre Nom / Prénom :

Votre Adresse :

CP : Ville :

Tél. : Mail :

REFERENCES LOCATAIRE FIGURANT SUR VOTRE AVIS D'ECHEANCE (obligatoires)

N° de contrat : .Groupe : N° de Logement :

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

IBAN – Numéro d'identification international du compte bancaire (*International Bank Account Number*)

BIC – Code international d'identification de votre banque (*Bank Identifier Code*)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

TYPE DE PAIEMENT RECURRENT (REPETITIF)

PRELEVEMENT DEMANDE LE

☐ Case

5 du mois

☐ Ca

13 du mois

Fait à :

SIGNATURE :

Le :

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés à l'adresse suivante : PROVENCE METROPOLE LOGEMENT Correspondant Informatique et Libertés (CIL), 25 Avenue de Frais Vallon, 13 388 Marseille Cedex 13.

Simplifiez-vous la vie,

Choisissez le prélèvement automatique

Vous disposez d'un compte bancaire, postal ou de Caisse d'Epargne.



vous propose : le prélèvement automatique

A quelle date serez-vous prélevé ?

Le prélèvement sera effectué le 5 ou le 13 du mois suivant votre avis d'échéance. Afin d'éviter un rejet, veillez à ce que votre compte soit suffisamment approvisionné.

Quand votre prélèvement sera-t-il mis en place ?

Pour que le prélèvement puisse être mis en place, **il faut que vous soyez à jour des paiements de votre loyer** et que nous ayons reçu votre demande **avant le 15 du mois**.

Comment interrompre vos prélèvements ?

Vous pouvez interrompre vos prélèvements.

Il vous suffit d'écrire à PROVENCE METROPOLE LOGEMENT un mois avant l'échéance choisie. Vous réglerez ensuite par TIP.

Comment donner votre accord ?

Remplissez, datez et signez cet imprimé au verso.

Joignez : soit un relevé d'identité bancaire (RIB) avec les références BIC et IBAN,
soit un relevé d'identité postal (RIP) avec les références BIC et IBAN,
soit un relevé d'identité Caisse d'Epargne (RICE) avec les références BIC et IBAN.

Envoyez le tout à :



Prélèvement Automatique
25, avenue de Frais Vallon
13388 MARSEILLE CEDEX 13